

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-591 DU 19 NOVEMBRE 2009

Chargeant Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de l'intérim de Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 30 octobre 2009, Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, est chargé de l'intérim de Monsieur François G. NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2009

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC 2 – CES 2 – HCJ 2 - PM 4 – MEPN 4 – SGG 4 –
DC/MIL - MINISTERES 29 – DEPARTEMENTS 12 – JO 1.